

## **Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité**

Le 18 juin 2020

### **Présents :**

#### **SCP**

Ian Kerr  
Corey Pelow  
Dilhari Fernando

#### **STTP**

Marc Roussel  
Sylvain Sicotte  
Alvaro De La Cruz

#### **Conseillère**

Kim Gould

#### **Invités**

Martyn Luys  
Virginie Tremblay  
Paul Rivet  
Tisha Bastianelli  
Thomas Geraghty  
Hannah Keating  
Sohail Mirza  
Carolyn James  
Chris Roach

### **Ordre du jour**

1. Mot d'ouverture
2. COVID-19
3. Sécurité – Entretien (arrêt d'urgence)
4. Sécurité vitale – Convoyeur (gants)
5. Mise à jour sur le parc de véhicules
6. Affectations d'EDSC
7. Matériel de levage à dépression
8. Armoires à colis automatisées
9. Mise à jour relative à la formation sur la violence en milieu de travail

### **Points permanents**

#### **1. Mot d'ouverture**

La SCP remercie le STTP d'avoir accepté de tenir la réunion par vidéoconférence. La SCP est reconnaissante du soutien et de la souplesse dont il fait preuve en ce qui a trait aux heures de réunion. Il est arrivé à la SCP de convoquer quelques réunions particulières en raison de l'urgence de la situation.

## **Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité**

Le 18 juin 2020

### **2. COVID-19 (2020-02-19)**

**Invités : Martin Luys, Virginie Tremblay**

#### **Aperçu :**

En raison de la COVID-19, la SCP, en collaboration avec les Comités nationaux de santé et de sécurité, a mis en place de nouveaux procédés et équipements afin de réduire au minimum la propagation du virus au travail.

#### **Discussion :**

La SCP propose de rétablir le procédé pour les articles nécessitant une preuve d'âge à l'adresse réelle, sous réserve de quelques modifications. La mise à l'essai aura lieu à quatre emplacements du 6 au 13 juillet prochains. Elle permettra de valider les modifications apportées au programme de TDP. L'agent de livraison disposera d'un tableau sur l'écran du TDP pour indiquer que la preuve d'âge du client a été validée de visu. Aucune signature du client n'est requise. L'agent de livraison devra porter un masque si les exigences en matière de distanciation physique ne peuvent être respectées. La pièce d'identité peut être présenté par le client, par une fenêtre ou une contre-porte fermée. Après la vérification de la carte d'identité, le colis peut être laissé au sol sans contact physique. Ce programme remanié réduira l'achalandage aux comptoirs de vente au détail. Les quatre établissements de la mise à l'essai sont : PDF 2 de Marseille, Orléans, succursale D de Barrie et PDF de Toronto. Le STTP souligne que l'agent de livraison pourrait devoir expliquer le nouveau procédé et que cela pourrait prendre plus de temps. Des communications et un outil de travail seront préparés à l'intention des employés. Les communications et la Gestion du changement prépareront les messages destinés aux clients.

Le STTP s'enquiert de l'ajout de barrières anti-éclaboussures à l'équipement de l'établissement de Barrie, en Ontario. Le STTP se dit préoccupé par des modifications qui seraient apportées à l'équipement à l'échelle nationale. Après le suivi, les changements ont fait l'objet d'une consultation à l'échelle locale avec le CLMSS et ont été consignés au procès-verbal. Les changements ne touchaient pas l'équipement à l'échelle nationale. Le STTP demande les photos et les renseignements qui ont été transmis au CLMSS. À l'avenir, d'autres barrières anti-éclaboussures pourraient être installées et faire l'objet de consultations à l'échelle locale afin de réduire au minimum la propagation de la COVID-19.

Le STTP est préoccupé par le port des écrans faciaux lors de la formation des conducteurs; ils peuvent s'embuer et provoquer de l'éblouissement chez le conducteur. Le STTP a communiqué avec une société de formation des conducteurs de classe 1 du Québec pour savoir si les écrans faciaux s'embuent ou provoquent de l'éblouissement pendant les séances de formation. Ceux-ci ont indiqué qu'en effet ces écrans faciaux ont été retiré rapidement à cause du problème de bué. Le STTP recommande que les stagiaires portent plutôt des lunettes de sécurité afin d'éviter que des gouttelettes entrent en contact avec leurs yeux.

Le STTP est préoccupé par le couvre-visage (masque) qui a été choisi. Selon ceux qui l'ont mis à

## **Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité**

Le 18 juin 2020

l'essai, il est trop grand et par le fait même il gène à la respiration et devient uncomfortable. En raison des contraintes commerciales et des exigences en matière de volumes élevés, en un court laps de temps, la SCP a commandé un modèle à la pointure universelle. Dans la prochaine commande, nous recevrons des couvre-visages dotés d'attaches réglables. Les employés pourront torsader l'élastique derrière leurs oreilles pour mieux ajuster leur couvre-visage. Afin de répondre à ces préoccupations, il faut ajouter les couvre-visages à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité des uniformes. Il s'agit de couvre-visages réutilisables dont on peut se servir pendant quelque 30 jours. En raison des volumes élevés et des préoccupations environnementales, les masques médicaux à usage unique n'ont pas été retenus comme solution durable.

Le STTP s'enquiert du nettoyage des véhicules. Des protocoles de nettoyage en profondeur et de désinfection ont été établis pour les cas suspects ou confirmés de COVID-19. En ce moment, les employés éprouvent le besoin de nettoyer leur propre véhicule avant d'y monter. Le STTP estime que les véhicules de la société devraient être nettoyé régulièrement par une firme spécialisé , surtout lorsque plusieurs employés s'en servent.

La SCP enverra une mise à jour au STTP au sujet du projet pilote sur les barrières anti-éclaboussures dans les commerces de détail.

Le Comité convient que la courbe est à la baisse au Canada et que la SCP doit surveiller la situation de près en prévision d'une deuxième vague. Le Comité convient que la SCP doit conserver en place ses mécanismes de contrôle et se préparer à une deuxième vague.

### **Mesures de suivi :**

1. La SCP reviendra devant le Comité au sujet du protocole de nettoyage des véhicules.
2. La SCP enverra au STTP une mise à jour sur le projet pilote sur les barrières anti-éclaboussures.

### **3. Sécurité vitale – Entretien (arrêts d'urgence)**

**Invitée : Virginie Tremblay**

#### **Aperçu :**

Des préoccupations ont été soulevées quant au fait qu'à l'occasion, des employés font un arrêt d'urgence pour arrêter l'équipement dans des situations qui ne sont pas urgentes.

#### **Discussion :**

La SCP propose que, dans certaines circonstances, par exemple un arrêt d'urgence involontaire, les chefs d'équipe aient la permission de faire redémarrer un convoyeur. Un superviseur peut faire redémarrer le convoyeur après un arrêt d'urgence lorsqu'il n'y a aucune urgence. S'il s'agit d'un véritable arrêt d'urgence, l'équipe chargée de l'entretien fera redémarrer le convoyeur après son enquête.

Le STTP s'est opposé à ce nouveau procédé au prétexte qu'il est très risqué de faire redémarrer le

## **Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité**

Le 18 juin 2020

convoyeur sans avoir la confirmation de la cause de l'arrêt. Le STTP affirme que, si un employé provoque un arrêt d'urgence de façon excessive et volontaire il pourrait faire face à des mesures disciplinaires. La SCP doit établir les critères pour lesquels il est acceptable d'effectuer un arrêt d'urgence et former les employés afin qu'ils comprennent que, s'ils provoquent un arrêt d'urgence de façon excessive et volontaire, des mesures disciplinaires pourrons suivre.

La SCP réaffirmera la pratique exemplaire pour interrompre le fonctionnement de l'appareil et reformulera les circonstances dans lesquelles il convient de faire un arrêt d'urgence. Dans les secteurs préoccupants où des arrêts d'urgence sont provoqués par inadvertance, la SCP examinera l'emplacement de ces mécanismes d'arrêt.

### **Mesures de suivi :**

1. Adopter un critère pour déterminer quand il convient de provoquer un arrêt d'urgence et quand il faut l'éviter.

### **4. Sécurité vitale – Convoyeur (gants)**

**Invitée : Virginie Tremblay**

### **Aperçu :**

La SCP continue d'améliorer la communication entourant les sujets liés à la sécurité vitale. L'utilisation sécuritaire des convoyeurs est l'un des sujets de sécurité vitale du programme de communication Pensez sécurité, rentrez sain et sauf.

### **Discussion :**

La SCP présente le résultat du projet pilote sur les gants HyFlex détachables. Selon les sondages, les employés ont aimé les nouveaux gants. Un gant, conçu pour la peau sensible, semblait se déchirer facilement. Au cours de l'épidémie de COVID-19, la SCP continuera de fournir des gants en nitrile. À l'avenir, les nouveaux gants HyFlex détachables seront distribués dans les centres de travail mécanisés, car ils sont plus durables que les gants en nitrile. La SCP retirera les autres types de gants du catalogue du SAP; à mesure que diminuera leur stock, elle commandera des gants HyFlex.

Le STTP demande une copie des sondages. Les nouveaux gants ont été mis à l'essai aux endroits suivants : CTP, ETLCS, London et Montréal.

### **Mesures de suivi :**

1. La SCP remet des copies des sondages au STTP.

## **Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité**

Le 18 juin 2020

### **5. Mises à jour sur le parc de véhicules et l'EMM**

**Invité : Paul Rivet**

#### **Aperçu :**

Il s'agit d'un point permanent qui permet aux deux parties de discuter des problèmes liés au parc de véhicules et à l'équipement de manutention motorisé (EMM).

#### **Discussion :**

En ce qui concerne le nouveau véhicule de livraison léger (VLL), la SCP est en pourparlers contractuels avec le fournisseur. La SCP espérait obtenir une unité de production de véhicules cette année. Aucun essai n'est prévu pour 2020 en raison de la disponibilité des véhicules. Les premiers nouveaux véhicules de livraison devraient sortir de l'usine en 2021. La SCP et le STTP ont étudié une maquette du système de gestion du chargement, qui sera installé dans le nouveau véhicule de livraison, en mars 2020. La maquette prévoyait les versions urbaine et rurale. En mars, le STTP a envoyé une liste des volontaires qui voulaient participer à l'examen de l'équipement. Entre-temps, il y a 20 véhicules à conduite à droite Honda CRV qui sont aménagés à Mississauga et qui serviront dans le cadre des itinéraires des FFRS.

La SCP a signalé l'incendie d'un véhicule à Ottawa. L'enquête a révélé qu'une surchauffe de la résistance électrique du ventilateur était à l'origine de l'incendie. La SCP a communiqué avec le fabricant d'équipement d'origine et a appris qu'il s'agissait d'un incident isolé. La SCP vérifiera si ce point doit être ajouté au service d'entretien préventif dans le système Maximo.

La SCP indique que le nouveau prototype de bras pour le projet DPE160L (chariot LR7) a été mis sur pause en raison de la COVID-19. Aucune date n'est arrêtée pour la reprise de ce projet. La SCP a commencé à commander de l'EMM en 2020. Il s'agit de commandes en lots passées avant la période de pointe. Les transpalettes seront dotés de freins et de garde-pieds. Quatre exemplaires des modèles de chariot LF9, envoyé par erreur par le fournisseur, munis d'une pédale pour soulever les fourches, arriveront bientôt. La SCP déterminera si les quatre exemplaires seront en exploitation à un seul établissement ou à deux installations pour minimiser les incidences sur plusieurs établissements. Le STTP craint que cela provoque de la confusion auprès des conductrices et conducteurs habitué sur les modèles habituels. Le syndicat a plutôt proposé de retourner ces 4 exemplaires au fournisseur, plutôt que les distribuer. La SCP produira du nouveau matériel de formation pour ces chariots élévateurs. Il ne s'agit pas d'un changement technique; toutefois, un avis de 30 jours a été remis au STTP.

#### **Mesures de suivi :**

1. La SCP désignera les emplacements où les nouveaux modèles de chariot LF9 seront exploités.

## **Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité**

Le 18 juin 2020

### **6. Armoires à colis automatisées (2020-06-18)**

**Invitée : Tisha Bastianelli**

#### **Aperçu :**

Le secteur d'activité Colis met en place de nouvelles armoires à colis automatisées qui pourraient être autonomes et ne pas être situées avec des BPCOM ou des cases postales.

#### **Discussion :**

Aujourd'hui, la SCP a installé des armoires à colis à l'intérieur de divers établissements; dans ces armoires nouvellement installées, on trouve une clé qui permet aux équipes de travailler de manière autonome. Ces nouvelles armoires à colis automatisées pourront être disposées à l'intérieur ou à l'extérieur. On aura accès à ces armoires en saisissant un code numérique à l'écran. Elles peuvent être installées dans des gares, à l'intérieur de copropriétés, sur des campus universitaires, etc.

La SCP n'a pas été en mesure de discuter de diverses possibilités d'installation de ces nouvelles armoires à colis en raison de la COVID-19. Les directions des municipalités n'étaient pas disponibles. Par conséquent, la SCP a choisi 10 emplacements de vente au détail pour la mise à l'essai qui commencera en 2020 et se poursuivra en 2021.

À l'heure actuelle, seuls quelques fournisseurs participent à ce projet. Au cours de la mise à l'essai, la SCP espère choisir deux fournisseurs. Cet essai permettra à la SCP d'en apprendre davantage sur les nombreux aspects du matériel et des procédés. Des éléments comme la saisie des renseignements à l'écran à l'aide d'un stylet, les aspects ergonomiques et d'autres exigences en matière de sécurité seront évalués avant l'installation. La sécurité des casiers et l'intégration des données dans notre système seront également évaluées. La SCP évaluera l'expérience des agents de livraison au moyen d'un sondage; ces sondages seront transmis au STTP.

La SCP installera un laboratoire au siège social (2701, promenade Riverside) comprenant les trois ensembles de casiers. Le STTP est invité à venir voir le matériel. Nous effectuerons une évaluation des risques et une évaluation de la sécurité du fournisseur et de l'équipement en prévision de la mise à l'essai. Le groupe travaillera avec la Gestion du changement sur les outils de travail, le matériel de formation et les sondages. Ils seront ensuite remis au Comité.

Lorsque les emplacements auront été choisis, ils seront communiqués aux parties intéressées. Les CLMSS de ces emplacements prendront part au déroulement de la mise à l'essai. Les armoires à colis automatisées deviendront un point de remise sur l'itinéraire de l'agent de livraison. L'agent de livraison saisira un code, la porte s'ouvrira, il déposera le colis et balayera l'article. Cela enverra ensuite un message au système qui transmettra au client un code d'accès lui permettant d'ouvrir l'armoire à colis. On trouvera des compartiments de dimensions différentes dans une armoire à colis. L'agent de livraison pourra demander une armoire à colis plus grande, au besoin. La SCP indique que le comité de l'annexe AA a été avisé par les Relations du travail. Le STTP

## **Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité**

Le 18 juin 2020

demande si un colis est balayé par erreur à environ 1 km plus loin, est-ce que la porte du casier va s'ouvrir. La SCP va vérifier si cette situation peut se produire et nous revenir avec une réponse.

### **Mesures de suivi :**

1. Des copies des outils de travail, de la formation et du sondage seront remises au Comité.
2. La SCP fixera un moment pour que le STTP vienne voir le matériel au siège social.

### **7. Aide au levage à dépression (2020-06-18)**

**Invités : Thomas Geraghty et Hannah Keating**

### **Aperçu :**

La SCP cherche à mettre en place un nouvel équipement afin de réduire au minimum les problèmes ergonomiques liés au traitement des colis.

### **Discussion :**

Un projet pilote axé sur une aide au levage à dépression au CTP a été présenté au Comité. L'objectif du projet pilote est de vérifier si cette technologie permettra de réduire les lésions musculo-squelettiques (LMS), la fatigue et le soulèvement à deux personnes. La SCP présente une vidéo, sur You tube, de travailleurs qui utilise le prototype. Le STTP fait remarqué à la SCP que le travailleur utilise l'équipement de façon non sécuritaire et travaille à un rythme très rapide. Cette technologie servira à déempiler les palettes, à vider les monoteneurs et à placer les articles sur les convoyeurs. Le projet pilote permettra de faire le suivi des incidents liés à la chute de colis et de l'incidence de la technologie sur la productivité (APH). Un plan d'évaluation des exigences ergonomiques sera intégré aux outils de travail, à la formation et aux sondages auprès des employés. Le projet devrait commencer en septembre à Vancouver. Le projet pilote se déroulera sur une voie d'alimentation et un dépôt d'articles non mécanisables.

Le STTP réclame une évaluation ergonomique et demande si, en l'occurrence, les RT doivent publier un avis de changement technologique. Il se dit préoccupé par d'éventuelles mauvaises postures et par le fait que les employés aient l'impression de devoir travailler à un rythme plus rapide. Il soulève entre autres préoccupations l'utilisation d'un chariot élévateur lorsqu'une palette fait plus de 70 pouces de hauteur.

La SCP vérifiera si d'autres administrations postales ou services de livraison de colis utilisent cette technologie et si on a enregistré une baisse des LMS à ces établissements.

### **Mesures de suivi :**

1. Les évaluations des risques, les outils de travail, la formation et les sondages seront transmis au Comité.
2. La SCP établira un plan d'évaluation ergonomique de l'appareil.

**Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité**

Le 18 juin 2020

**8. Affectations d'EDSC**

**Invité : Sohail Mirza**

**Aperçu :**

Il s'agit d'un point permanent qui permet aux deux parties de discuter des affectations d'Emploi et Développement social Canada (EDSC).

**Discussion :**

En 2020, EDSC a enregistré une baisse importante du nombre de visites. La SCP a reçu une PCV décrivant la préoccupation liée à l'expiration de la formation en premiers soins au cours de l'épidémie de COVID-19. Le STTP fait remarquer que la réduction des PCV est probablement attribuable à la COVID-19 et pas forcément aux améliorations apportées aux opérations habituelles. La SCP aura plus de chances de constater les effets réels des plans d'amélioration en 2021.

La SCP remettra une mise à jour concernant le projet pilote des CLMSS sur l'usage d'une tablette lors de la réunion de septembre. Certains emplacements participant au projet pilote n'ont pas commencé à utiliser la tablette avant juin en raison des priorités concurrentes liées à la COVID-19.

**Mesures de suivi :**

1. La SCP remettra une mise à jour concernant le projet pilote sur l'usage d'une tablette lors de la réunion de septembre.

**9. Mise à jour concernant les affectations de formation sur la violence en milieu de travail**  
**Invitée : Carolyn James**

**Aperçu :**

Examen du nouveau cours de formation sur le programme de prévention de la violence en milieu de travail.

**Discussion :**

La SCP fait le point sur le programme de formation sur la violence et le harcèlement en milieu de travail. ESDC exige une révision de la formation tous les trois ans. Cette formation a été revue pour la dernière fois en 2017.

La formation est conçue pour mettre l'accent sur les techniques de prévention. Elle est conforme aux changements liés au projet de loi C-65 concernant, entre autres, le harcèlement, le signalement et le soutien. La SCP connaît une augmentation marquée des cas de violence aux comptoirs ou commise par un tiers. La formation comporte un scénario de conflit à un établissement de vente au

## **Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité**

Le 18 juin 2020

détail. Le contenu visuel de la formation est plutôt théorique; les employés devraient facilement se reconnaître dans les scénarios et peut-être dans la formation.

Les quatre syndicats ont participé à une séance de formation pilote. Environ 95 % des recommandations émises ont été intégrées à la formation. Il reste encore à élaborer le module des chefs d'équipe. La SCP prévoit publier la trousse de formation en août 2020.

Le STTP demande une copie papier du contenu définitif.

### **Mesures de suivi :**

1. La SCP enverra une version définitive de la formation au STTP.

### **Points reportés**

**Programme d'utilisation d'un défibrillateur externe automatisé (DEA)**  
**BPCOM E200 – Cordons**  
**Programme Voyant d'arrêt**

### **Points fermés**

### **Réunions tenues en 2020 :**

<b>19 février (X)</b>	<b>17 avril (X)</b>	<b>18 juin (X)</b>	<b>17 septembre ( )</b>	<b>21 novembre ( )</b>
	<b>14 mai (X)</b>			